

**ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2022**  
Réunie à Saintes

Délibération

**Demande de financement FSE de la CCI Charente-Maritime dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise**

**« Entreprendre, la Région à vos côtés »**

L'Assemblée Générale de la CCI Charente-Maritime, réunie à Saintes le 31 mai 2022, sous la Présidence de Thierry HAUTIER, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

**Vu le décret n° 2021-165 du 15 février 2021 portant création de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime**, et notamment son article 3 qui précise que ;  
*1° Les services gérés par les chambres de commerce et d'industrie territoriales de La Rochelle et de Rochefort sont pris en charge par la chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime; 2° Les biens immobiliers et mobiliers, les contrats, les créances, ainsi que les droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie territoriales de La Rochelle et de Rochefort sont transférés à la chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime.*

**Considérant** l'appel à projets lancé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour un dispositif régional d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise « *Entreprendre, la Région à vos côtés* »,

**Considérant** la candidature de la CCI Charente-Maritime déposée le 28 décembre 2021 et la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 9 mai 2022 d'accorder une aide de 130000 € pour contribuer au financement des actions menées par la CCI Charente-Maritime pour l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises 2022 (Dossier 00089218),

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel de ce projet pour l'année **2022** s'établit désormais comme suit, compte tenu de l'aide accordée le 9/05/2022 par le Conseil Régional :

DEPENSES		RECETTES		
Dépenses de personnel	203 614,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	130 000, 00 €	45,60 %
Frais généraux et de structure éligibles	81 445,60 €	FSE	104 465,76 €	36,65 %
		Autofinancement CCI 17	50 593,84 €	17,75 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>285 059,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>285 059,60€</b>	

**Décide :**

De solliciter une demande de Financement FSE (Fonds Social Européen), dans le cadre du dossier déposé par la CCI Nouvelle Aquitaine pour le compte des CCI Territoriales candidates.

De confier au Président les démarches nécessaires.

Nombre de Membres élus en exercice		58
Nombre minimum de Membres titulaires pour atteindre le quorum		30
<b>Nombre de votants</b>		<b>30</b>
Nombre de voix POUR	30	
Nombre de voix CONTRE	-	
Nombre d'ABSTENTIONS	-	
Signature	Signature	
		
<b>Le Président</b> <b>Thierry HAUTIER</b>	<b>Le Secrétaire</b> <b>Frédéric BOUÉRIE</b>	